

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 720

Artikel: Résolutions du Congrès d'Interlaken : (suite)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266015>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Beaux-Arts

Une nouvelle venue dans le monde des arts fait parler d'elle, ces jours-ci, et certainement fera encore parler d'elle lorsque les ans lui permettront d'affirmer avec plus d'indépendance et de force ses dons de peintre; il s'agit de Mme Y. Renée Hauser, de Berne, qui vient d'exposer à Lausanne des portraits, des fleurs, des paysages.

Mme Hauser a posé son chevalet un peu partout en Suisse romande, et aussi à Rome; elle a peint Ouchy, Sion, la plaine du Rhône, d'un pinaceau léger, délicat; la jeune artiste sait voir et exprime la poésie des choses. C'est dans le portrait qu'elle affirme avec le plus de bonheur son tempérament. Allez camper sur un fauteuil un colonel de Montmollin, et dites-moi si c'est chose aisée. Notre artiste a su évoquer le chef et les qualités du chef. Elle a fait de Mme Rosemarie Stucki un beau portrait, plein de grâce, où le noir du velours... devrait jouer mieux avec le décolleté du modèle. Mais le modèle vit devant nous, non seulement en chair et en os, mais avec son caractère et sa personnalité, et c'est le principal; les portraits de Serge, d'Agathe, de Christiane sont aussi des réussites...

Nous nous réjouissons de l'apparition de ce talent prometteur.

S. B.

A nos abonnés

Songez à verser le montant de votre abonnement 1947 (6 frs.) au Compte de chèques postaux N° 1.943. Merci d'avance. La Rédaction.

N'oubliez pas que c'est chez Hirt
4, rue de la Fontaine, que vous trouvez les plus belles fleurs, les plus traîches.
Tél. 5.01.60

PORCELAINES - CRISTAUX
COUTELLERIE
SERVIR - BOYS
Louis KUHNE
6, rue du Rhône

PHARMACIE M. MULLER & Cie
Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE
Tél. 4.07.07
Service rapide à domicile



Publications reçues

Warwick DEEPING: *Six mois à vivre*. Roman traduit de l'anglais par André Stivène. Éditions Jeheber, Genève-Paris 1946.

Après Slade, dont nous avons rendu compte dans nos colonnes, voici un autre roman de Deeping.

Condamné à mort, à brève échéance, par un éminent praticien, Valentin Brown prend une démission soudaine.

Il a vécu des années aux côtés d'une femme d'un égoïsme et d'une tyrannie féroces et de leurs enfants, dont l'éducation s'est fortement ressentie de la situation.

Il n'attendra pas l'issu fatal, au sein d'une famille à laquelle ne le lie aucune affection, qui fait montre, au contraire, d'une incompréhension et d'une indifférence totales. Il part pour l'étranger dans la ferme intention de voyager et de ne pas se laisser abattre, ne souffrant d'ailleurs pas encore de la maladie qu'on a cru déceler en lui.

Sa rencontre avec une jeune compatriote dont le caractère et le charme contrastent avec sa triste ambiance familiale, le rattrache de plus en plus à cette vie qui menace de le fuir. Mais il y

Médecine du Travail aux Usines Berliet

Sens pratique féminin au service de l'industrie

La médecine sociale fait partie du programme de la France nouvelle, elle a été rendue obligatoire par un décret voté le 26 novembre dernier, mais certaines entreprises en avaient auparavant commencé l'application. Aussi faut-il féliciter le Groupe féminin du Parti du Travail, d'avoir invité Mme Dr Laudon-Oppmann à venir nous entretenir des expériences qu'elle a déjà faites.

Celle-ci a parlé lors d'une conférence de presse, le vendredi 6 décembre, à 17 heures, dans l'accueillante bibliothèque de la Ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté; le même soir, elle s'est adressée au public, à la Salle Centrale.

Mme Laudon est responsable du service médical aux Usines Berliet (nationalisées) à Lyon, elle est aidée par 10 infirmières et infirmières. Elle a su faire face à de très grandes difficultés dues aux circonstances actuelles et à la pénurie générale des objets et instruments utiles et elle a obtenu des résultats surprenants. Le mot d'ordre est le suivant: prévenir la maladie, éviter les accidents.

A l'embauche, les ouvrières (5000 hommes, 1000 femmes) sont soumis à un examen médical et psychotechnique, afin de placer chacun au poste où il fournira le meilleur travail sans porter atteinte à sa santé. 30 % du personnel est épargné parmi les diminués physiques, les mutilés de guerre, les retraités âgés, dont la pension ne suffit plus à assurer l'existence. On occupe même deux aveugles qui sont l'objet de la sollicitude de leurs camarades.

Les ouvrières passent régulièrement de nouveaux examens médicaux, notamment lorsqu'ils changent d'affectation. Tous ont été radiographiés (à raison de 140 à l'heure) et

les documents recueillis et minutieusement examinés ont permis de dépister 10 cas de tuberculeux contagieux auxquels on a fait suivre un traitement approprié.

Le 5 % des salaires est versé à une caisse de compensation qui permet aux malades de recevoir les soins nécessaires et une indemnité pendant leur absence. Les convalescents peuvent alors reprendre graduellement le travail et ne venir à l'usine qu'à mi-temps aussi longtemps qu'il est indiqué.

Toutes les dispositions sont prises pour éviter les accidents, on vérifie chaque semaine les installations et dispositifs de sécurité. Les ouvrières, que certaines machines menacent de scalper, se sont laissées persuader de porter des bonnets lorsque Mme Laudon leur eut présenté des modèles vraiment séyants.

Les femmes qui attendent un bébé sont, dès le 6^e mois, affectées à la lingerie avec un salaire moindre, mais elles peuvent y confectionner leur layette, avantage sensible. Elles quittent l'usine 6 semaines avant la naissance et ne reviennent que 4 semaines après. Les nourrissons bénéficient du lait fourni par la ferme de l'usine qui compte 20 vaches. Un grand domaine, à la campagne, accueille les enfants, pendant les vacances.

Les auditeurs furent vivement frappés par le souci d'humanité et de bienveillance qui anime cette organisation et l'on souhaite que cet exemple soit suivi partout en Europe, où règnent de mauvaises conditions de travail.

Préserver la santé humaine, c'est créer la base de la vie heureuse et épanouie et c'est épargner à la collectivité des charges financières écrasantes.

R. B.

Au Valais, la première avocate.

Le gouvernement valaisan vient d'autoriser Mme Iris von Roten à pratiquer le barreau sur le territoire du canton; c'est la première femme qui exercera cette profession en Valais. Mme von Roten est l'épouse de M. Peter von Roten, avocat lui-même et rédacteur du « Walliser-Bot »; il est actuellement deuxième vice-président du Grand Conseil valaisan et s'est fait connaître par sa motion en faveur du suffrage féminin.

glissées dans ces lignes, vous m'obligeriez en insérant, dans le prochain numéro, l'avis rectificatif suivant.

C'est par la loi sur les fabriques, qui date de 1877, que la Suisse a fait le premier pas pour aider les accouchées, cette mesure profite aux seules ouvrières et bien entendu ne touche ni les employées, ni les paysannes, ni les autres travailleuses.

En 1911, c'est par la révision de la loi sur l'assurance-maladie, que, grâce aux efforts de Mme Pieczynska, l'accouchement fut assimilé à une maladie. Depuis lors, toute femme assurée contre la maladie, touche des prestations pendant une durée de six semaines à partir du jour de la naissance de l'enfant; ces dernières prévoient le paiement des frais de médecin et de médicaments, ainsi que la pension dans une maternité si la femme n'accouche pas à domicile.

Le nombre de personnes assurées contre la maladie varie beaucoup selon les régions. A Bâle, où l'assurance-maladie est obligatoire, les assurés représentent le 94,5 % de la population. Ce sont les cantons catholiques où le nombre des assurés est le plus bas. Parmi les villes, Genève et Berne ont un taux d'assurés qui ne dépasse pas 30 %.

L'assurance-maternité

A propos du compte rendu de la séance de Pro Familia, paru dans notre numéro du 30 novembre, Mme Dr. Renée Girod, nous prie d'insérer quelques rectifications, ce que nous faisons bien volontiers. (Réd.).

Vous avez bien voulu, dans votre intéressant journal, donner un compte rendu de la conférence sur l'Assurance-Maternité que j'ai faite le 13 novembre dernier à l'Assemblée générale de Pro Familia. Comme quelques erreurs se sont

que impossibilité de voir le mal, aggravent encore.

S'il y a, dans cette histoire, certaines invraisemblances, le caractère du protagoniste est bien étudié jusqu'au bout, quand le cynisme de son entourage lui ouvre enfin les yeux et le pousse à de justes et fermes décisions.

M.-L. P.

Unto SEPPANEN : *La charbonnière du péché*. Roman traduit du finnois par Jean-Louis Perret. Editions Jeheber, Genève-Paris 1946.

Une sombre histoire. Des charbonniers misérables, grossiers, écrasés sous l'impitoyable tyrannie d'un seigneur au temps où il y avait encore des corvées, tuent l'intendant, Un homme de leur milieu, aux convictions religieuses très fermes, éveille la conscience des coupables qui savent pourtant ce qu'ils font, le sort qui les gêne: fustigation atroce, puis la Sibérie, ils finissent cependant par se dénoncer.

D'un réalisme cri où la superstition, et surtout la vodka, jouent un rôle important, ce drame ne comporte que de rares lueurs, toujours en rapport avec une absorption insensée d'alcool.

Saisissante peinture du milieu, ce livre étrange vous fait pénétrer dans des régions, géographiquement, matériellement et moralement inconnues.

M.-L. P.

Claude ORLANES : *Villa paisible*. Edition Jeheber, Genève-Paris 1946.

Michel Ollier, si doué que toutes les carrières lui seraient ouvertes et qu'on entrevoyait pour lui le plus brillant avenir, fait une rencontre qui brise sa carrière. D'un dévouement total pour la femme qu'il aime, il est entraîné, à l'étranger, dans des circonstances dramatiques inextricables que sa bonté et son extrême sensibilité, sa pres-

que impossibilité de voir le mal, aggravent encore.

S'il y a, dans cette histoire, certaines invraisemblances, le caractère du protagoniste est bien étudié jusqu'au bout, quand le cynisme de son entourage lui ouvre enfin les yeux et le pousse à de justes et fermes décisions.

M.-L. P.

Elisabeth SIFFERT : *Le domaine des vergers*.

Roman traduit de l'anglais par Jane Fillion. Édition Jeheber, Genève-Paris 1946.

Personnage principal?... le domaine. On est, en effet, tenté de le personnaliser tant il occupe de place aussi bien dans le livre qui porte ce titre que dans le cœur de Neal Ballard, l'aîné des deux frères propriétaires, le chef dans toute l'acceptation du terme. C'est une exploitation de pommes de choix sur une vaste étendue, toute en blanc rose vaporeux au printemps. Les Ballard l'ont créée, trois générations auparavant; ils sont de père en fils, en quelque sorte, les seigneurs du proche village et de la région.

Dans ce cadre, au sein duquel règne une intense activité, Colin, puis Neil amènent leurs jeunes femmes. Entre ces protagonistes, la vie n'est pas toujours sans heurts ni sans complications sentimentales, qu'on observe, peut-être, avec plus d'intérêt au début que par la suite, celle-ci amenant des réactions et des situations qui, parfois, déroutent le lecteur.

M.-L. P.

Giovanni MUEGGE : *L'Eglise sous le joug fasciste*.

La Chrétienté au Creuset de l'Epreuve. Italie.

La collection « La chrétienté au Creuset de l'Epreuve » continue à procurer une précieuse documentation aux lecteurs avides de mieux comprendre la vie pleine de risques des Eglises pen-

Le projet de loi Gisiger présenté en 1943 et qui va très prochainement être soumis aux Chambres prévoit deux possibilités:

Accouchement à domicile avec tous frais de sage-femme, médecin et pharmacien payés, plus une allocation de Fr. 120.— pour couvrir les frais de nourriture, de layette et d'aide-ménagère.

Accouchement dans une maternité, tous frais de pension, opération, et pharmacie payés; l'allocation prévue dans ce cas est de Fr. 70.— Enfin toutes les femmes auront droit à 4 examens médicaux, 3 avant et un après l'accouchement.

Les nourrices toucheront une prime de Fr. 30.— après dix semaines d'allaitement, et 10.— par mois supplémentaire jusqu'à concurrence de Fr. 50.—.

En vous remerciant d'avance de cette petite mise au point par des chiffres qui me paraissent élucents, je vous prie de croire, chère Madame, à mes sentiments très dévoués.

Dr. Renée GIROD.

Résolutions du Congrès d'Interlaken

(Suite)

7) *Résolution sur la traite des femmes et l'unité de la morale présentée par Mme Barbara HALPERN (Grande-Bretagne).*

L'Alliance Internationale des Femmes, réunie à Interlaken en août 1946,

Réaffirme avec force la nécessité du principe d'une morale élevée unique pour les deux sexes.

Considérant

1. que la prostitution constitue un acte antisocial, qui ne relève que de la conscience individuelle et ne doit pas être considérée comme un délit.

2. que l'exploitation commerciale de la prostitution d'autrui constitue le délit prévu par la 5^e Convention contre la Traite des Femmes élaborée à la S. d. N. en 1937.

3. que du fait de la guerre et des conditions d'après-guerre, cette exploitation s'est considérablement accrue.

4. qu'il est urgent, en vue de la combatte, de prendre des mesures internationales.

Demande

a) que l'organisation des Nations Unies s'emploie à obtenir de ses Etats Membres

Une Fortune un million!
En RICHESSE ET ESCOMPTE PAR LA COOPÉRATIVE CHAQUE ANNÉE À SES SOCIÉTAIRES

Tout pour économiser LE GAZ

Cuisinières et réchauds derniers modèles

Autocuiseurs - Grils „Melior“ Marmites à vapeur

E. Finaz-Trachsel

Boulevard James-Fazy 6

dant la guerre. Elle est en même temps une précieuse auxiliaire pour la formation de l'esprit心底的.

Le XI fascicule — récemment paru — est consacré à l'Italie et « L'Eglise sous le joug fasciste ». L'auteur Giovanni Miegge, dans la première partie de son ouvrage, retrace la vie de ces minorités protestantes sous un régime d'intolérance, il nous fait assister à la lutte sourde, éprouvante menée dans ces vaillantes paroisses, pour pouvoir conserver la liberté. La deuxième partie est consacrée au récit de la résistance dans les Vallées vaudoises durant l'année 1944. Ces Vallées ou souffle l'esprit d'un Pierre Valdo connurent à la fin de la guerre des heures tragiques; elles eurent des villages brûlés, elles s'inclinent devant leurs martyrs: Jacopo Lombardini, Willy Jervis, René Peyrot. Les Vaudois du Piémont regardent maintenant vers l'avenir en s'inspirant de leur devise « Lux Iacet in Tenebris ».

M. Gt.

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870

Mme Vve L. MENZONE

Soldidité - Elegance

5 % escompte en tickets jaunes

17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

GRANDE MAISON DE BLANC

14, RUE DE Calicots Angle Rue

RIVE Verdaine

La Maison des bonnes qualités

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

Pour tous vos DÉMÉNAGEMENTS et VOYAGES
consultez

DÉMÉNAGEMENTS ET VOYAGES
NATURAL LE COULTRÉ S. A.
24, Grand-Quai, GENEVE Tél. 5.12.55

La Pharmacie MARKIEWICZ

24, Corraterie (Vis-à-vis du Cinéma) est la
doyenne des pharmacies genevoises.

Se recommande pour l'exécution consciente de toutes ordonnances médicales privées aussi bien que pour les caisses malades.

Produits de première qualité aux prix les plus modérés. Pas de personnel non qualifié.

La Maison de la Laine
et de tous les tricotages
TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1. place Longemalle -- Genève

Tél. 4.59.51

Explications gratuites de M^{me} V. Renaud

Tous les combustibles
s'achètent chez

Mazout

ANTHRACOKE S. A.

Place des Eaux-Vives 8 Tél. 4.32.50

Téléphones: 4.32.59
(3 lignes) 4.32.58

Volailles - Conserves
Poulets rotis - Vins et Liqueurs

R. CRISTIN ... Genève
2, ROUTE DE CHÊNE TÉLÉPHONE 4.26.79

5% à tout porteur de cette annonce sauf sur les articles réglementés



La montre
élégante et précise
chez

ZBINDEN
3, rue de Coutance
17, rue du Mt-Blanc



PAPETERIE BRIQUET
Rue du Marché 38
GENÈVE Téléphone 4.10.38

les signatures et les ratifications nécessaires à la 5^e Convention contre la Traite des Femmes élaborées à la S. d. N. en 1937.

b) que dans les Traités de Paix une clause soit insérée par laquelle tous les signataires de ces traités se considèrent comme liés par les quatre conventions internationales contre la Traite des Femmes de 1904, 1921 et 1923, et qu'en outre les dispositions qui figuraient dans le projet de convention internationale contre l'exploitation de la prostitution d'autrui (1937) soient inscrites dans les traités de paix.

c) que la prostitution n'étant pas considérée comme un délit, tout système de réglementation quelconque soit supprimé.

d) qu'en vue de lutter contre la propagation des maladies vénériennes, des mesures sanitaires adéquates soient prises sur la base du traitement gratuit et discret et applicables à la totalité de la population.

e) que les lois visant l'ordre public soient applicables et appliquées sans distinction à l'égard des hommes comme à celui des femmes.

CAISSE D'ÉPARGNE DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

GARANTIE
PAR L'ÉTAT

Réserves et dépôts
125.000.000

Dépôts de 1 à 20.000

COUPONS — GARDE DE TITRES

Corraterie 4

Recommande à ses sociétés affiliées de travailler dans leurs pays pour que des mesures modernes de prévoyance sociale, d'éducation et de propagande soient instituées.

(à suivre)

Nouvelles des Sections suffragistes

L'Association tessinoise pour le Suffrage féminin, loin d'être découragée par le résultat du scrutin du 3 novembre, envisage différentes mesures propres à gagner des adhérents à sa cause et surtout des adhérentes, car l'indifférence des femmes de ce canton a été particulièrement mise en relief par la dernière campagne.

Le comité de la section s'est réuni le 30 novembre et diverses propositions ont été discutées. On a proposé la grève des versements aux œuvres de bienfaisance, mais celle-ci ne serait efficace que si le mouvement s'étendait à toute la Suisse.

Il paraît plus immédiatement pratique de créer, dans la montagne et la campagne, des groupes qui s'attacheraient à l'étude des problèmes féminins et procéderaient à une éducation des femmes, en vue de la vie politique, afin qu'elles ne soient pas ignorantes, le jour où elles seraient appelées à voter. Un comité cantonal qui centraliserait cette activité serait bien nécessaire, mais les fonds pour le soutenir font terriblement défaut.

On projette d'atteindre par une circulaire les «jeunes libéraux tessinois» qui ont été les adversaires les plus acharnés de la modification constitutionnelle en faveur du suffrage féminin. Un cours d'instruction civique, destiné aux femmes, commencerait dès le mois de janvier.

Ainsi les suffragistes tessinois prouvent qu'elles sont loin d'être abattues et bien vivantes ; elles ne s'attendaient nullement à voir triompher leurs revendications le 3 novembre, mais elles sont déçues de constater que le canton qui leur est cher, entre tous, ne compte pas plus de 4000 électeurs intelligents !

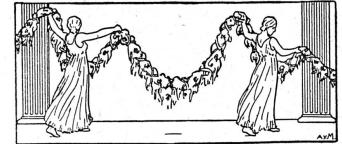
F. VOLONTERI.

Réception en l'honneur d'intellectuels étrangers à Genève.

Le Comité international pour le placement des intellectuels réfugiés et l'Association suisse des écrivains recevaient leurs hôtes, le samedi après-midi 30 novembre, à la Maison internationale des étudiants.

Le Comité a invité à venir se reposer en Suisse quelques intellectuels des pays qui ont le plus souffert de la guerre. Chaque pays désigne celles et ceux à qui ce séjour est surtout nécessaire. Parmi ces hôtes, quelques-uns sont déjà repartis, notamment trois dames polonaises (une femme écrivain et deux artistes-peintres), trois dames tchéco-slovaques, dont une femme docteur en médecine ; les hôtes hongrois, arrivés plus tard, sont encore parmi nous.

Une foule élégante se pressait dans les salons où M. le Professeur Rappard, président, prononça le discours de bienvenue. On entendit encore MM. de Ziéglar, Gagnbin, Haberjahn et Mahert.



A travers les Sociétés

A Lyceum.

Le Lyceum vaudois a tenu son assemblée générale le 23 novembre, sous la présidence de M^{me} J. de Crousaz, qui a résumé l'activité de l'association, laquelle a été très diverse. Cette fois encore, l'effort a porté sur l'ent'aide : paquets de Noël pour les rapatriés, ouvrage en faveur des enfants polonais, cadeaux de Pâques à des intellectuelles âgées rapatriées et enfin, grand effort en faveur du Village Pestalozzi (le théâtre), organisé dans les jardins de l'Abbaye de l'Arc, a rapporté, malgré le temps défavorable, la magnifique somme de fr. 2800.—).

CANTON DE VAUD

FREY - WICKY
TISSUS - VEVEY

DRAPS DE LITS

„LE CARILLON“ Place Chauderon LAUSANNE
Restauran - Tea-room sans alcool
Restauration soignée à prix modiques
Son Tea-room

Art Rustique suisse

Tissages à la main — Dentelles de Gruyère.
Bois tournés et Poteries.
Tous travaux faits à la main en Suisse.

H. CUENOUD Pl. St-François, 12^{me} (entresol) LAUSANNE

Spécialité: La fiche comptable

Imprimerie Th. Eberhard

LAUSANNE
Terreaux 8
Téléphone 23383

Pharmacie Morel

2, rue d'Italie - VEVEY

Le Portail Blanc
WHITE GATES

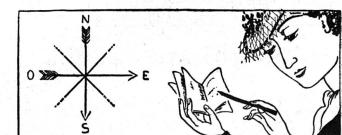
English Tea-Room and Library
LA TOUR-DE-Peilz
Tél. 5.30.27 (23 rte de St-Maurice). Arrêt du tram: "White Gates"

Les bibliothécaires

A la séance du 24 novembre de la Société d'histoire du Valais romand, tenue à Sion, M^{me} Marie-José de Rivaz, bibliothécaire, fille de M. Paul de Rivaz, dentiste, un ami de toujours, du suffrage féminin, a présenté « une bibliothèque valaisanne au XVIII^e siècle ».

Dans un français très pur, harmonieux, M^{me} de Rivaz, enjouée et parfois caustique, reconstitua, après un rapide coup d'œil aux diverses bibliothèques anciennement connues en Valais, la plus célèbre d'entre elles, la « Bibliothèque de Rivaz ». Commencée par Étienne de Rivaz, continuée par son fils Charles-Joseph, développée et complétée par le fils de ce dernier, le Grand Baillif Charles-Emmanuel de Rivaz, qui s'en fit le véritable compilateur, elle est entreposée aujourd'hui aux archives cantonales. Héritages, achats, dons, contribuent à la formation de cette bibliothèque où voisinent des ouvrages fort divers, de valeur inégale, mais qui témoignent des goûts et de la curiosité intellectuelle de ses propriétaires et font pénétrer plus avant dans leur intimité.

Critique en même temps qu'historienne, M^{me} de Rivaz, juge, en connaissance, l'abondant matériel qui constitue cette bibliothèque.



Carnet de la Quinzaine

Samedi 14 décembre

NEUCHATEL : Lycéum, place des Halles 8, à 14 h. 30: Assemblée des délégués de l'Association cantonale pour le suffrage féminin. — 14 h. 30, Séance administrative. — 15 h. 30, Thé. — 16 h. 30, Caisserie de Mme Bondallaz: « La campagne sur le vote féminin à Genève ».

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessous
FORMALITÉS GRATUITES



EN CAS DE DÉCÈS